



Article scientifique

Article

2006

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

Une nouvelle forme migratoire chinoise en France : les déclassés du Nord

Lieber Gabbiani, Marylene; Cattelain, Chloé; Saillard, Claire; Ngugen, Sebastien

How to cite

LIEBER GABBIANI, Marylene et al. Une nouvelle forme migratoire chinoise en France : les déclassés du Nord. In: Revue européenne des migrations internationales, 2006, vol. 21, n° 3, p. 27–52.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:73450>

Chloé Cattelain, Marylène Lieber, Claire Saillard et Sébastien Ngugen

Les Déclassés du Nord

Une nouvelle migration chinoise en France

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Chloé Cattelain, Marylène Lieber, Claire Saillard et Sébastien Ngugen, « Les Déclassés du Nord », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 21 - n°3 | 2005, mis en ligne le 01 décembre 2008, consulté le 05 juin 2015. URL : <http://remi.revues.org/2521> ; DOI : 10.4000/remi.2521

Éditeur : Université de Poitiers

<http://remi.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://remi.revues.org/2521>

Document généré automatiquement le 05 juin 2015. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Université de Poitiers

Chloé Cattelain, Marylène Lieber, Claire Saillard et Sébastien Ngugen

Les Déclassés du Nord

Une nouvelle migration chinoise en France

Pagination de l'édition papier : p. 27-52

- 1 Les migrations chinoises en France sont de deux types. D'une part, les flux originaires d'Asie du Sud-est, qui regroupent des personnes d'origine chinoise dont les familles sont installées depuis plusieurs générations hors de Chine. C'est notamment le cas des « Chinois »¹ du XIII^{ème} arrondissement de Paris, dont la plupart sont des réfugiés de l'ex-Indochine arrivés en France entre 1974 et 1989. D'autre part, les flux en provenance de Chine, arrivés en général du Sud du Zhejiang², que l'on retrouve notamment dans le III^{ème} arrondissement de Paris, mais aussi dans tout le Nord-Est parisien et en banlieue. Cette vague migratoire plus importante est parfois qualifiée de « migration Wenzhou »³. Cette région nourrit dès les premières décennies du XX^e siècle la plus ancienne migration chinoise d'Europe, qui s'amplifie dans les années trente, se ralentit suite à l'arrivée au pouvoir des communistes en Chine en 1949, reprend de l'ampleur après la réouverture de la Chine en 1979, et se poursuit en un flux continu jusqu'à nos jours. Jusque dans les années quatre-vingt, les migrants du Sud du Zhejiang avaient dans leur région d'origine (l'agglomération de Wenzhou) le statut de petits entrepreneurs citadins. Mais ce courant migratoire se complexifie depuis, entraînant une part toujours croissante de ruraux (Ma Mung, 2002 ; Béja, 2001 ; Guillon et Ma Mung, 1991).
- 2 Ce n'est qu'à la fin des années quatre-vingt-dix que s'affirme un nouveau flux migratoire, en provenance de provinces du Nord de la Chine (Liaoning, Shandong, Heilongjiang) et de quelques mégapoles chinoises (Tianjin notamment). C'est cette nouvelle vague qui nous intéressera ici, car elle est mal connue et peu documentée⁴. En effet, elle ne ressemble pas à la migration de petits entrepreneurs ou des Chinois d'Asie du Sud-Est qui ont généralement été étudiés. Elle est constituée, au contraire, des « laissés pour compte » de la faillite du système économique et social chinois, conséquence de la politique de réforme et d'ouverture menée depuis 1979. Ces nouveaux migrants ne viennent pas de la même région de Chine que les « Wenzhou » implantés depuis longtemps en France — ce qui n'est pas sans conséquence sur leurs conditions de vie dans ce pays. Ils ne font pas non plus appel aux fameuses « têtes de serpent », les passeurs auxquels on pense inévitablement lorsqu'il est question de migrations illégales chinoises. Pourtant, s'ils arrivent généralement avec un visa valide en France, les Chinois du Nord ne peuvent se passer pour autant d'intermédiaires. Qu'est-ce qui les pousse à quitter la Chine ? Comment s'y prennent-ils ? Et comment se débrouillent-ils en France ? L'étude de cette nouvelle forme migratoire nuance les points de vue développés couramment en sciences sociales concernant les notions de communauté ou d'ethnicité, qui sous-entendent que l'entraide entre les groupes de même origine va de soi. Penser les migrations chinoises non seulement en faisant référence aux schémas sociaux du pays d'accueil, mais également à ceux qui ont cours dans le pays d'origine, permet de comprendre la transposition de divisions sociales qui expliquent les clivages observables en France, notamment entre les Chinois du Nord et les Wenzhou. Par ailleurs, cette perspective donne à voir les contextes du pays d'origine qui incitent à l'émigration.

Un contexte favorable à l'émigration

Les réformes et la production d'une catégorie de déclassés

- 3 À la fin de l'année 1978, Deng Xiaoping, nouvellement arrivé au pouvoir, lance la politique « de réforme et d'ouverture », par laquelle il entend redonner de la vitalité à l'économie chinoise, en aménageant le modèle d'économie socialiste jusqu'alors en vigueur. Il ouvre ainsi la voie aux activités économiques privées pour les individus. Une des manifestations majeures de « l'ouverture » est la possibilité pour nombre de Chinois de se déplacer non seulement à l'intérieur de la Chine, mais à l'étranger. Cette nouvelle politique aura de larges répercussions

dans le monde agricole comme dans l'économie urbaine (industrie et services). Dans le Sud du Zhejiang, la relative libéralisation des activités économiques et de la circulation des personnes se traduit par un enrichissement des petits entrepreneurs et permet une migration à visée économique, qui crée elle-même un appel en direction de populations moins favorisées. En revanche, la réalité sociale et économique est tout autre dans le Nord du pays où l'on assiste à une véritable crise.

- 4 Là-bas, l'industrialisation rapide et intense débutée en 1958, par le biais notamment de la création des grandes entreprises d'État, avait permis aux employés et aux ouvriers de bénéficier d'avantages garantis : emploi à vie, logement à bas prix, éducation et soins de santé gratuits, pensions de retraite⁵, en faisant une classe de « privilégiés » par comparaison à la situation des paysans. Depuis 1993, les dettes des entreprises publiques se sont accumulées, en particulier dans le secteur de l'industrie lourde, obsolète et employant une main-d'œuvre pléthorique. Leurs déficits se creusant elles ont été contraintes de se débarrasser de leur surplus de main-d'œuvre. Dès 1994, pour la première fois dans l'histoire de la Chine socialiste, les suppressions d'emploi sont massives dans le secteur public, accompagnées d'un désengagement social (logement, éducation, santé...) de l'entreprise vis-à-vis de ses ayants droit. La situation étant toujours critique en 1997, le Parti décide d'ouvrir le capital d'entités économiques autrefois emblématiques du secteur d'État, permettant la mise en vente totale ou partielle de leur capital.
- 5 Les mises en congés de salariés, notamment des femmes, s'intensifient. Une subtile catégorisation de chômeurs déguisés permet de ne pas gonfler les chiffres officiels du chômage. On parlera ainsi de « mis en disponibilité » (*xia gang*) ou d'« employés en excédent ». Cet accroissement du chômage va de pair avec l'« effondrement du système de l'État providence » (Kernen et Rocca, 1999 : 39). L'unité de travail est désormais dans l'incapacité d'assurer le bien-être social de ses employés, qu'ils soient en activité, mis en disponibilité, licenciés ou à la retraite. La « mise en disponibilité » est officiellement un statut provisoire, destiné à permettre au salarié d'attendre un nouveau poste. Dans les faits, ce statut ne débouche sur aucune reprise d'emploi. De plus, le « salaire » touché, inférieur au salaire d'activité, est insuffisant voire inexistant lorsque l'entreprise déficitaire ne peut plus faire face. Les travailleurs mis à pied perdent, en même temps que leurs revenus, l'ensemble des avantages sociaux déjà décrits. La protection dont bénéficient parfois encore les mis en disponibilité dépend de la situation financière de l'entreprise, comme en témoigne Monsieur Wang, qui a lui-même connu cette situation :

Quant aux frais médicaux, si l'entreprise a de mauvais résultats, elle ne peut pas sortir d'argent pour payer. Donc, pour les mis en disponibilité, les frais médicaux ne sont pas pris en charge. Ce n'est pas qu'on ne les touche pas du tout, seulement ils ne sont pas assurés⁶.

- 6 La question de l'éducation mérite d'être abordée plus en détail. Depuis les années cinquante la Chine s'est ouvertement attelée à la tâche de permettre la scolarisation de tous les jeunes durant les neuf années, comprenant primaire et collège, obligatoires (Bastid-Bruguière, 2001). Depuis les réformes de la dernière décennie (Nguyen Tri, 2001), la cherté et l'élitisme du système éducatif touchent les familles urbaines, classes moyennes comprises. En effet, pour réaliser un plan de réforme touchant tous les niveaux de l'éducation, les autorités éducatives ont été contraintes de déléguer la gestion des infrastructures éducatives aux instances locales, favorisant la création de nombreux établissements privés (Grenié 2002⁷). Les établissements mettent en place des droits de scolarité déguisés et multiplient les frais les plus fantasques pour pouvoir financer leur modernisation. Alors que l'accès aux bons établissements se faisait traditionnellement sur concours, on assiste en outre depuis les années quatre-vingt-dix à un système à deux vitesses, où les moins doués des élèves peuvent accéder aux écoles renommées à condition de payer leur scolarité, le montant exigé étant inversement proportionnel à leurs résultats académiques. Ainsi, les élèves de niveau moyen dont la famille n'a pas les revenus requis sortent le plus souvent du système scolaire à la fin du collège. Par ailleurs, les études supérieures, autrefois gratuites, deviennent à leur tour payantes, tandis que les universités accueillent un nombre toujours croissant d'étudiants. Cet accès plus généralisé, mais onéreux, aux études supérieures contribue à alourdir la charge financière des familles.

- 7 On remarque ainsi depuis 1993 l'émergence d'un phénomène nouveau, celui de la pauvreté urbaine. Cette pauvreté est accompagnée d'un « déclassement » des ouvriers et des employés, autrefois catégories emblématiques de l'économie socialiste en Chine. La nouvelle pauvreté touche en priorité les retraités sans enfant et les travailleurs mis à pied d'une façon ou d'une autre. Ces derniers, s'ils veulent retrouver un emploi dans le domaine public, ou bénéficier de revenus non salariaux, doivent en avoir les moyens financiers, ou user de relations bien placées. Or, peu d'entre eux réunissent ces conditions. Ainsi, l'écart de revenus entre les travailleurs mis à pied d'une part et ceux qui cumulent les emplois ou travaillent à leur compte en plus de leurs activités salariées ne fait qu'augmenter.
- 8 Comme le dénote l'expression d'« économie socialiste de marché » adoptée pour définir la politique économique chinoise de ces deux dernières décennies, l'ouverture économique n'a pas donné lieu à des réformes politiques. En témoigne la manière dont les autorités répriment les protestations des étudiants ou celles des ouvriers mis à pied, et les activités de type syndical (emprisonnement des « meneurs »). Plutôt que de donner libre cours aux protestations des citoyens contre les privatisations débridées et le lot de corruption qu'elles véhiculent, le gouvernement choisit tout au plus de punir quelques fonctionnaires corrompus de façon exemplaire, reportant *sine die* les nécessaires réformes administratives et politiques. Cette absence de liberté accroît le sentiment d'injustice face aux processus de mise à pied, vécus comme peu transparents et inégalitaires, et restreint les possibilités d'organisation et d'expression du mécontentement, approfondissant la rupture entre le pouvoir et les déclassés.
- 9 Ces réformes et l'ouverture de l'économie chinoise en Chine depuis 1979 ont fourni un terreau favorable au développement des migrations. Tout d'abord parce qu'elles ont autorisé les Chinois à se déplacer, à sortir de leur pays, et ont facilité l'obtention de documents de voyage. Ensuite, parce qu'elles ont contribué à un enrichissement relatif, sans lequel le paiement des frais de voyage et l'économie de la migration ne sauraient exister. Et enfin, parce que parallèlement elles ont marginalisé des catégories entières de la population : les paysans surnuméraires de l'agriculture doivent s'embaucher ailleurs que dans les campagnes, au prix d'une précarisation de leur situation ; les urbains au chômage ont peu de solutions de reclassement ; les systèmes de protection sociale et d'assurance chômage ne sont pas encore construits. Pour l'instant, il apparaît que les précarisés du secteur agricole ont surtout recours à la migration illégale interne ; les migrants internationaux sont quant à eux bien souvent d'anciens employés du secteur d'État en situation très précaire.

Des populations fragilisées par les réformes économiques et sociales

- 10 Les constatations faites ci-dessus concernant la crise sociale, économique et politique en Chine trouvent leur écho dans les propos des enquêtés originaires de Chine du Nord. Ceux-ci y font en effet explicitement référence lorsqu'ils font part de leurs griefs à l'encontre de la société chinoise, ou lorsqu'ils font état des causes de leur départ.
- 11 Les Chinois du Nord qui ont choisi la migration ont généralement un fort sentiment de « déclassement » par rapport à un statut social antérieur. Ce statut social était à la fois lié au travail exercé, et, pour les femmes, à leur statut matrimonial. Or, les enquêtés citent le chômage, sous l'une ou l'autre de ses formes déguisées, parmi les raisons principales du départ. Dans cette crise généralisée, il semble que les femmes soient les plus vulnérables. Ce sont en effet elles qui sont touchées en priorité par le chômage ou la retraite anticipée⁸. Il n'est en outre pas rare pour elles d'avoir connu de surcroît un divorce, pas toujours librement consenti, qui les a privées non seulement d'un statut social, mais aussi de moyens de subsistance tels que le logement⁹. De nombreuses femmes migrent laissant un enfant, voire un mari au pays. Elles citent par ailleurs leur enfant parmi les raisons qui les ont poussées à migrer, en conséquence de l'élitisme et du coût du système éducatif chinois.
- 12 Pour les quadragénaires du Nord, touchés de plein fouet par la crise, et se considérant comme une « génération sacrifiée » par le régime, le reclassement en Chine est impossible, du fait de leur manque de capitaux ou de relations sociales utiles, rendus indispensables par la corruption du système économique. Beaucoup d'entre eux avouent par ailleurs leur manque de goût et d'aptitude pour l'entrepreneuriat, si modeste soit-il, hérité des années communistes.

Acquises pendant la Révolution Culturelle, marquées par un enseignement idéologique, leurs compétences techniques ou scientifiques obsolètes ne les autorisent pas à trouver du travail dans une entreprise privée. De plus, ils se heurtent à l'inaccessibilité de leurs « dossiers » détenus par les entreprises d'État et nécessaires à toute embauche. Ce contrôle des « dossiers » freine ainsi la mobilité des employés d'État les plus qualifiés.

- 13 Cette population de quadragénaires, largement féminine, se trouve sans moyen de subsistance dans leur pays et dans l'impossibilité non seulement de retrouver la place qu'elle occupait, mais encore d'offrir à sa progéniture les moyens d'avoir un avenir meilleur. Il y a parmi les migrants du Nord peu d'enfants ou d'adolescents — contrairement à la population venue du Sud de la Chine, où on observe une forte augmentation du nombre de mineurs isolés — mais le but des parents est, à plus ou moins long terme, de permettre à leur progéniture de les rejoindre.

Le départ de chine

- 14 L'immigration illégale chinoise reste associée pour le public européen aux notions de « mafia », de « passage » et de « clandestinité ». Le nouveau courant migratoire des Chinois du Nord et des mégapoles demande d'adopter des catégories plus souples. En effet, les récentes arrivées vers la France ont majoritairement lieu dans le cadre légal ouvert par l'espace Schengen. Les migrants ont recours à des sociétés d'émigration qui se chargent de leurs formalités de départ, leur fournissant contre rémunération des visas européens de court terme¹⁰.

Les sociétés intermédiaires : entre légalité et illégalité

- 15 Ces sociétés sont appelées « sociétés intermédiaires » (*zhong jie*) et ressemblent aux sociétés commerciales qui existaient avant 1949 et aidaient les candidats à l'émigration dans leurs démarches administratives en leur procurant une couverture (Poisson, 2000). Les archives diplomatiques relatent la mise en œuvre d'un système somme toute assez simple : ces sociétés rédigeaient de fausses lettres de mission. Passeports et visas étaient obtenus pour leurs soi-disant employés, en réalité, les candidats à l'émigration. Les sociétés intermédiaires actuelles ont un fonctionnement similaire à leurs ancêtres et ont été favorisées par les réformes. Ces dernières ont en effet permis un relatif enrichissement d'un petit nombre de personnes ayant des « *guanxi* », les relations sociales qui procurent privilèges et avantages. Les sociétés intermédiaires se fondent sur ces *guanxi*, en en faisant une ressource monnayable et la base d'un commerce fructueux. Monsieur Wang, qui a rencontré de nombreuses sociétés intermédiaires avant d'en choisir une, nous décrit le rôle des relations dans la naissance des sociétés intermédiaires :

Les gens qui ont des relations et ceux qui sont intelligents s'allient pour créer des sociétés d'intermédiaires. Il y a vingt ans, ces sociétés n'existaient pas. Elles arrivent avec la réforme. [...] Celles qui font les formalités de départ à l'étranger sont apparues à cette époque, je dirais 1995. De 1995 à 1999, elles ont connu leur âge d'or. Car en 2000-2001, suite à la pression internationale exercée contre le gouvernement chinois, celui-ci a dû mettre de l'ordre dans les sociétés intermédiaires.

- 16 Ces sociétés ont un statut ambigu puisqu'elles ont une existence officielle, en tant qu'agence de voyage ou entreprise de commerce international, tout en exerçant en parallèle un commerce d'organisation du départ des candidats à l'émigration. Malgré le caractère illégal de leur activité, elles ont véritablement pignon sur rue en Chine : elles publient petites annonces et publicité dans les journaux ; leurs devantures affichent parfois clairement leur objet « départ à l'étranger »¹¹. Ces deux activités, la légale et l'illégale, sont étroitement liées, et on ne saurait dissocier clairement l'objet officiel de la société intermédiaire de son négoce migratoire. En effet, les sociétés intermédiaires travaillent simultanément dans les deux domaines, comme l'explique M^{me} Mao, ancienne employée à Shenyang :

Cette société a un permis. En façade, c'est un groupe industriel qui fait du commerce. Et oui, en réalité, elle fait bien du commerce. C'est ce qu'on appelle chez nous le système des « rails ». Ils font du commerce, mais ils font aussi partir les gens. On peut suivre les deux voies !

- 17 Les activités de ces sociétés ont donc une part d'illégalité, puisqu'elles déclarent comme collaborateurs des personnes qui, en réalité, sous couvert d'un faux statut et avec des visas de commerce, partent définitivement à l'étranger.
- 18 Les modes de recrutement des candidats par les sociétés intermédiaires reflètent également l'ambivalence de leur statut. L'entrée en contact avec les sociétés intermédiaires se fait de différentes manières. Le candidat à la migration peut se rendre directement dans plusieurs d'entre elles pour en comparer les offres. Dans d'autres cas, les sociétés intermédiaires ont recours à des agents qui recrutent activement des candidats potentiels, se chargent de toutes les formalités et touchent une commission. Ce système présente l'avantage pour la société intermédiaire de ne pas s'exposer directement tout en étendant son marché, notamment vers les plus petites villes où de telles sociétés n'existent pas officiellement. M^{me} Zhao, cadre moyen, puis entrepreneur individuel dans la ville de Shenyang, explique en quoi les agents recruteurs jouent un rôle crucial :

Cette société intermédiaire fait partir les gens. Chez nous, ce n'est pas comme à Wenzhou où tout le monde veut partir. Donc, ce n'est pas facile de se faire du beurre sur les départs à l'étranger. [...] Les gens qui viennent maintenant représentent une toute petite goutte d'eau dans la mer. Les sociétés intermédiaires ont du mal à trouver des gens qui veulent partir. Donc, elles donnent de l'argent aux gens qui leur présentent des candidats. [L'agent] ne voulait pas que l'on connaisse la société intermédiaire.

Les étapes d'un commerce lucratif

- 19 Grâce au réseau de relations dont elles disposent, ces sociétés se font les « intermédiaires » entre les administrations chinoise et étrangère d'une part, et le futur migrant d'autre part. Tout d'abord, le candidat doit pouvoir obtenir les documents nécessaires au départ du côté chinois, notamment un passeport. Dans la majorité des cas, l'intermédiaire aide les candidats au départ dans la constitution du dossier à présenter lors de la demande de passeport (lettres d'invitation, ordres de mission), tout en leur permettant, grâce à leur « familiarité » avec certains services de police, d'y faire inscrire une profession fictive mais adéquate pour un voyage d'affaires¹². M. Xing, quinquagénaire originaire de Yantai n'a pas eu besoin de ce petit coup de main :

Pour les ouvriers, c'est compliqué, il faut qu'ils offrent des cadeaux à la police pour qu'elle écrive « manager ». Moi, je n'ai pas fait de cadeaux, car je suis manager. Si c'est un homme, on dit qu'il est directeur. Si c'est une femme, une vieille, elle est adjointe ou chargée de la communication, si elle est jolie.

- 20 Les personnes du Nord interrogées avouent souvent leur ignorance quant aux démarches à effectuer, cause principale de leur recours à une société intermédiaire comme l'explique M. Wang :

Elle t'aide à demander un passeport, à faire ton visa, deux démarches obligatoires. Elle t'achète ton billet d'avion. Si tu n'es jamais sorti de Chine, si tu n'as jamais pris l'avion, tu ne sais pas acheter de billet. Moi-même, je ne sais pas, tout est en langue étrangère. Je crois que 85 à 95 % des gens qui ont commencé à venir ici en 1997 n'avaient jamais pris l'avion.

- 21 Les relations que ces sociétés entretiennent avec les administrations et les entreprises d'État représentent un avantage pour effectuer ces démarches et ce, même si la législation pour obtenir un passeport s'est considérablement assouplie¹³. En effet, d'après nos entretiens, les pratiques d'attribution des passeports divergent selon les localités, voire les postes de police, en termes de coûts, de temps et de pièces nécessaires. Selon les régions, et le degré de familiarité entre le postulant et le fonctionnaire, les délais d'obtention varient de deux semaines à six mois. Enfin, depuis mars 2000, les Chinois peuvent demander un passeport en produisant une lettre d'invitation avec la pièce d'identité du référent à l'étranger ou une offre d'emploi. Ce sont les sociétés intermédiaires qui fournissent les documents.
- 22 Les relations de la société intermédiaire avec l'étranger, pays d'obtention du visa désiré, permettent ensuite d'obtenir les documents-clés ouvrant à sa délivrance. La migration du Nord étant récente, les candidats à la migration connaissent mal l'étranger et n'y possèdent pas encore de réseaux de relations pouvant leur fournir les lettres d'invitation de l'étranger ni de façade qui justifie une mission commerciale, prétexte à la demande d'un visa d'affaires.

- 23 M. Wang décrit le rôle des sociétés intermédiaires dans le contexte de méconnaissance de l'étranger par les migrants :

Les gens ordinaires comme nous, n'avons pas d'autre choix que de recourir aux sociétés intermédiaires. Car les sociétés intermédiaires ont la solution, elles ont des moyens. Elles ont des relations avec l'étranger, elles peuvent obtenir des lettres d'invitation. Ensuite, elles cherchent n'importe quelle entreprise, individuelle, privée, etc. pour construire des relations. Comment ces sociétés construisent ces relations, je n'en sais rien, mais je pense que l'argent joue un rôle.

- 24 Les sociétés intermédiaires qui œuvrent dans le Nord de la Chine doivent fournir une gamme complète de services : elles s'occupent de demander le passeport, se procurent le visa, achètent les billets d'avion. Outre ces services administratifs, elles sont souvent les uniques pourvoyeuses d'information sur le pays d'accueil. Elles préparent également au passage. M^{me} Deng, infirmière dans une ville moyenne du Nord, raconte la « formation ad hoc » dispensée par la société intermédiaire, avant son départ pour la France :

Ils m'ont dit : « Si on te pose des questions, tu dis que tu vas faire une tournée d'étude. » J'étais responsable d'une société de cosmétiques. Je venais acheter du maquillage.

- 25 En option, les sociétés intermédiaires peuvent fournir l'accueil à l'arrivée, et une aide à l'installation. Cet accueil est réduit au strict minimum : une personne vient chercher les gens à l'aéroport et les dépose dans un quartier chinois de Paris ou de banlieue. Les sociétés ont souvent des agents présents dans le pays de destination. Ce sont des étudiants chinois ou d'anciens clients installés à l'étranger. L'aide à l'installation est plus rare. Elle est également sommaire. Il va sans dire que chaque service supplémentaire fait l'objet de frais additionnels. M. Wang, un des bénéficiaires de ces services d'accueil, raconte son installation :

J'ai eu un meilleur traitement. Ils m'ont installé, ils m'ont dit de bien me reposer et le lendemain, ils sont venus. L'après-midi, ils m'ont emmené dans la rue pour acheter des choses à manger, des objets utiles. Ils m'ont apporté des ustensiles, bien sûr ils étaient en très mauvais état. Une couverture, deux vieilles casseroles et deux bols. [...] Ils ne se sont plus occupés de moi.

Le prix de la migration

- 26 Le coût total de ces services s'échelonne entre 30 000 à 80 000 RMB (soit 2 800 à 7 400 €)¹⁴, d'après nos entretiens. Ces différences de coût s'expliquent par le nombre de services rendus, le pays du visa, le passage ou non par un intermédiaire... et certainement une bonne part d'arbitraire. M^{me} Deng décrit avec amertume le rôle des agents des sociétés :

Ces gens-là aident les sociétés intermédiaires à trouver des clients. Ils gardent un peu d'argent et en donnent à la société intermédiaire. Donc, je me suis fait dépouiller de mon argent en deux couches ! Deux couches !

- 27 Les Chinois du Nord payent les coûts du voyage avant de quitter la Chine. Ils peuvent régler la société intermédiaire en plusieurs fois, en fonction des progrès des démarches, comme l'explique M. Wang :

Je ne suis venu qu'après avoir payé. Cela dépend des sociétés intermédiaires, elles font les formalités petit à petit. Elles font le passeport puis le visa puis le billet d'avion. Donc, j'ai emprunté, rendu, emprunté, rendu. Quand je suis arrivé en France, je devais 20 000 yuans, mais maintenant j'ai tout remboursé. J'avais déjà commencé à rembourser avant de partir de Chine, j'avais déjà versé 50 000 à la société.

- 28 Pour les Chinois du Nord, l'argent provient en majorité de l'épargne, le complément est emprunté à leur famille et à leurs amis. Cependant, des entretiens informels réalisés récemment dans le cadre de notre travail de terrain nous laissent penser qu'il existerait deux autres sources de financement : des prêts auprès d'usuriers et l'argent donné par les entreprises d'État en liquidation en guise d'indemnité de licenciement¹⁵. En effet, les prêts des membres de la famille sont réduits, ceux-ci n'ayant pas plus de ressources que les candidats au départ. Il faut donc avoir recours à des professionnels extérieurs au cercle proche des relations. Par contre les sommes versées pour solde de tous comptes lors des licenciements peuvent s'élever à plusieurs milliers de yuans.

Un visa quel qu'il soit : une stratégie transnationale

29 Les quelques adolescents que leurs parents ont réussi à faire venir sont arrivés en France en participant à des voyages touristiques organisés. Ils se sont échappés à leur arrivée à Paris. L'un d'entre-eux explique que son grand-père avait payé le guide pour qu'il le laisse partir. Outre ces cas précis, les sociétés intermédiaires fournissent majoritairement des visas d'affaires Schengen aux candidats à l'émigration. Nos entretiens ont montré une majorité de visas allemands, belges et français. Il faut ici souligner les précautions à prendre sur l'origine des visas déclarés comme étant « français » : les migrants ne connaissent pas toujours l'origine de leur visa et la confondent avec le pays d'arrivée, ou d'installation. La société intermédiaire obtient le visa le plus facile à acquérir pour elle. Ce visa n'a pas forcément de lien avec la destination finale choisie par le candidat.

30 M. Wang est venu en France avec un visa belge. Il explique l'absence de lien entre le visa demandé et le pays de destination finale :

À l'époque, la société intermédiaire pouvait aller dans les pays suivants : la France, l'Espagne, l'Italie, la Belgique, l'Irlande. Cela ne veut pas dire que si tu as un visa de ce pays, tu vas y aller. Le visa, la société intermédiaire peut te le faire, et ensuite, tu peux aller dans un autre pays. Ce sont les pays de Schengen. Les pays dont on a parlé (la France, l'Espagne, l'Italie, la Belgique, l'Irlande), ce sont les pays où il y a des gens qui peuvent aller te chercher. Le visa, c'est un autre problème. À ce sujet, la société n'arrête pas d'enquêter pour savoir quel est le pays dans lequel il est le plus aisé d'obtenir un visa. Elle va envoyer tes papiers au consulat du pays qui donne des visas le plus facilement.

31 Dans nos entretiens la Turquie et les Seychelles ont été nommées comme visas non communautaires. Lors de l'un de nos entretiens, nous nous sommes étonnées de voir sur un même passeport un visa d'affaires turc, un visa de tourisme seychellois et un visa de transit français. Son détenteur s'en est expliqué :

Si ça se passe mal ici, on peut aller en Turquie. Plus tu as de visas, plus ton passeport passe, plus c'est pratique.

Enquêtrice : Avez-vous pensé à aller en Turquie ?

Jamais. La Turquie n'est pas un pays très moderne, ils sont bien derrière la France. Les Seychelles, j'avais envie d'y aller, mais ça n'a pas marché. Je ne pouvais pas travailler, je n'avais qu'un visa de tourisme.

32 Ainsi, les visas, quelle que soit leur origine, sont une clé d'entrée en France. Plus que la destination finale, c'est la facilité à obtenir le visa qui va déterminer le choix¹⁶. On assiste donc à une véritable stratégie transnationale que décrit bien M. Wang lorsqu'il évoque la palette des possibilités d'entrée, même si l'arrivée directe dans l'espace Schengen par avion est la plus répandue :

[La société intermédiaire] t'achète un billet d'avion du pays où tu veux aller, un pays de Schengen. En chemin, tu descends de l'avion, quand tu es arrivé dans le pays où tu veux aller. Par exemple, tu as un visa allemand et elle t'a acheté un billet d'avion pour l'Allemagne avec changement en France, ou arrêt en France. Donc, tu peux t'arrêter en France. Moi, je suis descendu en route. J'avais un visa belge. Ou alors, elle achète un billet d'avion d'un pays où il est facile d'arriver en avion de la Chine. Par exemple, elle t'achète un billet pour la France, mais tu veux aller en Allemagne. Tu descends en France, quelqu'un vient te chercher et te met dans un train pour l'Allemagne. Ce fonctionnement est proche de celui des agences de voyage. C'est aussi un peu comme un passage clandestin. C'est un détournement.

33 Les sociétés intermédiaires sont donc au centre d'une véritable économie de la migration. Grâce à leur « *guanxi* », aux relations qui leur assurent une position privilégiée en Chine, elles se font le relais entre des personnes prêtes à tout pour avoir une situation meilleure, notamment pour assurer l'avenir de leurs enfants, et de nombreux fonctionnaires contents d'arrondir leurs fins de mois en procurant les papiers nécessaires au départ vers l'étranger. Le choix du pays de destination ainsi que le visa pour y parvenir dépendent des opportunités du moment, des politiques d'ouverture des pays européens — notamment en ce qui concerne les étudiants. On assiste donc à la mise en place de véritables stratégies européennes des sociétés intermédiaires face auxquelles les réponses nationales des différents pays de l'espace Schengen, non harmonisées, n'ont que peu de prise. Dans ce contexte, les candidats à la

migration, qui n'ont généralement jamais quitté leur pays auparavant et ne sont pas au fait des démarches à effectuer, se laissent guider par les agents des sociétés intermédiaires qui monnaient cher leur savoir-faire.

La vie en France : un sentiment de déclassement exacerbé

34 L'image généralement véhiculée concernant les migrants chinois donne à voir une communauté solidaire — ou du moins, qui ne pose pas de problèmes. L'enquête réalisée a montré que la réalité à laquelle sont confrontés les migrants du Nord est nettement moins douce. En effet, leur statut de migrants en situation illégale, une fois leur visa arrivé à échéance, les rend vulnérables par rapport à d'autres migrants chinois mieux installés en France. Ils sont alors la proie de certains intermédiaires, qui profitent du commerce fructueux que représente le flux de ces nouveaux migrants. Ces intermédiaires interviennent dans tous les domaines qui régissent leur vie quotidienne : travail, logement, accès aux droits et aux soins, relations sociales... Or, l'obligation qu'ont les migrants du Nord de la Chine de recourir aux services de leurs compatriotes, notamment les « *Wenzhou* », au sujet desquels leurs *a priori* négatifs sont forts, exacerbe leur conscience d'avoir perdu la position sociale qui était la leur en Chine. Nous avons été frappés par la récurrence du thème de la violence et de l'isolement, dans les entretiens, pour qualifier les relations entre « compatriotes ». Une femme, ayant été battue par son patron dit que les Chinois en France « *sont comme des grains de sable* », et ajoute « *Les Chinois ne sont pas solidaires [...] c'est chacun pour soi.* ».

35 Nos entretiens ont fait apparaître nettement certains des mécanismes de dépendance communautaire des migrants chinois du Nord, arrivés en France hors de tout réseau familial ou local, à l'égard des migrants établis en réseaux constitués et, ce qui semble tout au moins aussi importants, détenteurs d'informations et de savoirs sur le fonctionnement de la société française.

L'accès aux droits : un déficit d'information qui bénéficie aux intermédiaires

36 Il est difficile pour les primo arrivants d'obtenir les informations nécessaires aux démarches administratives non seulement parce qu'ils ne parlent pas le français, mais aussi du fait de l'inadaptation des institutions et de la complexité des démarches¹⁷. Les migrants du Nord ont ainsi très peu de moyens d'accéder à une information juste, appropriée et complète, au plus simple conseil sur les droits auxquels ils peuvent prétendre. Cette absence d'informations est ressentie vivement lors des entretiens approfondis, au cours desquels plusieurs personnes sont allées jusqu'à se qualifier de « *handicapées* », de « *muettes* ». Cette difficulté de l'accès est renforcée par le fait que, comme l'affirme M. Xing : « *les Chinois ne font pas circuler l'information* ».

37 Une des pratiques qui montrent le mieux ce déficit d'information sur l'accès aux droits des migrants chinois est la demande d'asile politique. La plupart des Chinois du Nord qui arrivent en France font une telle demande. Quelles en sont les raisons ? Comment cette demande est-elle appréhendée par les migrants du Nord ? Comment est-elle présentée par les officines intermédiaires ? Quelle est sa portée sociale pour les migrants ? Autant de questions dont les réponses montrent l'ignorance dans laquelle sont maintenus les primo arrivants chinois concernant la question de leur accès aux droits et aux prestations sociales.

Les raisons de la demande d'asile politique

38 Les entretiens montrent que les raisons qui ont poussé les migrants interrogés à faire une demande d'asile politique ne sont pas très claires dans leur esprit. Ils nous rapportent que d'autres personnes, rencontrées par exemple dans le dortoir où ils sont logés, les ont incités à engager une telle démarche. Mais en général, ils ne savent même pas exactement ce à quoi servent les papiers qu'ils ont signés. Ils insistent sur le fait qu'ils sont « *perdus* », qu'ils ne comprennent rien ou que peu de choses de l'environnement dans lequel ils se trouvent. La réponse de Mme Mao, à la question de la cause de sa demande d'asile, est représentative :

J'ai fait comme ça, je ne comprenais rien ! Ce sont les gens avec qui j'habitais qui m'ont dit de le faire.

La perception de la demande d'asile

39 La perception qu'ont les Chinois interrogés de la demande d'asile est relativement biaisée. Des personnes leur ont dit que cette demande leur est utile pour travailler, qu'ils pourront l'utiliser comme preuve de leur présence en France en cas de régularisation, qu'elle leur permet d'avoir des papiers durant un an et aussi un peu d'argent. Elle apparaît donc comme nécessaire. Comme c'est une démarche relativement complexe pour quelqu'un qui ne parle pas le français, des officines de traduction se font l'intermédiaire entre l'administration et le demandeur. À Belleville, point de ralliement de tout Chinois primo arrivant, ou plus rarement dans le 3^{ème} arrondissement, ces officines, qui ont pignon sur rue, proposent de remplir les formulaires de demande d'asile à des tarifs relativement élevés. Chaque nouvelle démarche est également facturée. Ainsi pour le nouvel arrivant, la demande d'asile, gratuite aux yeux de l'administration française, peut très vite atteindre une somme exorbitante.

Le rôle des officines

40 Si le choix d'une officine intermédiaire paraît aller de soi dans les entretiens, il ne faut pas négliger le rôle actif des sociétés de traduction dans le recrutement de clients potentiels. C'est bien le bouche-à-oreille (« *On m'a dit ça* », « *Tout le monde le sait* ») qui informe les migrants de cette possibilité. En effet, conformément aux pratiques déjà décrites pour les agences intermédiaires basées en Chine, les officines donnent des commissions aux Chinois qui leur amènent des clients.

41 Une fois le client ferré, elles entretiennent une opacité volontaire autour du sens et du déroulement de la démarche. Les demandeurs sont ignorants des modalités de cette demande et ne savent rien de la raison invoquée dans leur dossier de demande d'asile. Celui-ci ne leur est traduit à aucun moment, même à ceux qui l'exigent. Les officines possèdent dans leur ordinateur des demandes types et se contentent de modifier le nom du demandeur¹⁸. Les événements politiques du moment, comme la répression de la « secte » Falun Gong peuvent cependant donner naissance à une nouvelle version de dossier. Parmi les personnes interrogées, une seule a été capable de nous donner une description sommaire du récit de sa demande. M^{me} Zhao s'est découverte professeur de musique, manifestante acharnée, victime de répressions policières. Après que l'enquêtrice lui ait traduit sa demande, elle la commente :

Ils ne veulent pas que tu saches. Professeur Yang [patron d'une des officines de traduction les plus connues de Belleville] ne dit rien, il ne dit rien à personne. Il veut juste de l'argent : « Vous voulez faire une demande d'asile, je vous la fais, vous payez. Je te trouve une raison et tu peux toucher l'argent de l'asile. »

42 M. Wang a regretté ne pas avoir compris plus tôt en quoi consistait la démarche, il aurait détaillé les persécutions dont il a réellement été victime. Il exprime sa rancœur :

Les traducteurs font les dossiers sur ordinateur et changent juste le nom de la personne. Donc, plein de Chinois sont refusés. Je suis sûr qu'au département de l'asile, ils ne regardent même pas les dossiers des Chinois. Je les déteste, ces traducteurs, qu'ils crèvent !

43 De plus, le fait que la demande d'asile ait un caractère politique est totalement occulté par les officines. Une telle demande pourrait en effet être perçue comme une attaque directe contre le gouvernement chinois, dont les pouvoirs de répression continuent à hanter les migrants en France même. Si les officines traduisaient aux demandeurs le contenu de leur dossier, ceux-ci auraient peur.

44 Monsieur Tang, originaire du Liaoning, ancien membre du Parti Communiste, explique la nature de cette peur :

Moi, je ne mentionne jamais l'asile politique quand je téléphone à ma famille. Il ne faut jamais le dire, sinon tu auras des problèmes. [...] Il ne faut pas parler de ça. Cela n'a pas de rapport avec la Chine. Si tu parles d'asile, ta famille va avoir des problèmes.

45 Les quelques aspects décrits ci-dessus montrent que les demandes d'asile représentent un marché fort lucratif pour les officines de traduction. Les Chinois qui viennent d'arriver en France, livrés à eux-mêmes, dépourvus de toute information s'en remettent à leur cercle immédiat de relations chinoises dès leur arrivée. Ce cercle les oriente vers les officines de traduction qui, parce qu'elles ont le monopole de l'information, exercent un contrôle total sur

la demande d'asile. Un faux savoir-faire supputé qu'ils monnaient à prix élevé, quand bien même la démarche du demandeur chinois a toutes les chances d'être refusée, leur taux global d'admission n'étant que de 0,9 % (OFPRA, 2001)¹⁹.

46 Entre des administrations parfois inadaptées et des migrants isolés ne maîtrisant pas le français, une place est à prendre : celle de l'intermédiaire, qui attire toutes sortes de personnes mues par l'appât du gain. Les caractéristiques de l'organisation en Chine du processus migratoire semblent ainsi se retrouver en France.

Le travail : un outil de dévalorisation sociale

47 Plus encore que la question de l'accès aux droits, celle du travail est ressentie au quotidien par les migrants du Nord de la Chine comme une aliénation du statut social dont ils jouissaient en Chine, avant d'avoir été touchés par les diverses manifestations de la crise subséquente aux réformes. On note deux dimensions majeures à cette aliénation : une dimension proprement matérielle induite par leurs conditions de travail, et une dimension plus psychologique liée à leur perception du statut de leurs employeurs. Ces deux dimensions additionnées donnent aux nouveaux migrants un fort sentiment de déclassement social, qui pourrait les pousser à des choix extrêmes si l'on en croit certains témoignages.

Des conditions de travail précaires

48 Ayant occupé en Chine des positions d'ouvriers ou d'employés d'État, voire même des professions fortement valorisées socialement (santé, éducation), les migrants du Nord et des mégapoles s'adaptent mal aux conditions de travail qui leur sont réservées.

49 En région parisienne, les activités de la communauté chinoise migrante se concentrent principalement dans trois domaines : la restauration, la confection et la maroquinerie. Dans ces domaines, les patrons sont originaires du Sud de la Chine (*Wenzhou*) ou de l'ex-Indochine, lorsqu'ils ne sont pas turcs. Les Chinois du Nord, une fois arrivés en France, utilisent ces réseaux de travail et parlent d'ailleurs des autres Chinois comme des « patrons ».

50 Le développement des petites entreprises familiales ouvertes par les Chinois du Zhejiang et d'ex-Indochine favorise le recours à la main-d'œuvre clandestine issue de la nouvelle immigration. En effet, le seul moyen d'élargir les modestes bénéfices de ces entreprises consiste à augmenter le temps de travail, déjà très supérieur à la durée légale, d'une main-d'œuvre abondante et bon marché, corvéable à merci (Béjà, 1999). Les Chinois du Nord, comme ceux fraîchement arrivés des alentours de Wenzhou, travaillent dans ces entreprises et ont intégré la règle tacite selon laquelle les employés acceptent sans protestations leurs conditions de travail. Comme il leur faut rembourser leur dette, subvenir à leurs besoins et envoyer de l'argent à leur famille, ils n'ont pas intérêt à se plaindre. Pour être embauchés, les travailleurs rencontrés au cours de nos entretiens ont été obligés d'acheter de fausses cartes de séjour²⁰. Ainsi, dans le cas d'une inspection, l'employeur — en règle — est couvert et seuls les employés incriminés. Quelques inspecteurs du travail rencontrés nous ont déclaré que les employeurs chinois respectent scrupuleusement les règles. Ils conçoivent qu'il y ait des problèmes de faux papiers, mais disent ne pas avoir de preuve et donc pas de moyens d'action.

51 Les conditions de travail auxquelles sont soumis les migrants sont difficiles. Dans la confection et la maroquinerie, les employés travaillent 12 à 14 heures par jour, sept jours sur sept. Leur salaire varie considérablement en fonction de la demande. Considérés comme peu habiles à la confection, les Chinois du Nord sont généralement relégués aux tâches de manutention, tâches les moins bien payées. Dans la restauration, leur sort est un peu plus enviable, dans la mesure où ils ont généralement un jour de congé par semaine et ne travaillent qu'une dizaine d'heures par jour. Le salaire varie selon le rang entre 600 et 900 €.

52 Les femmes elles, travaillent généralement comme gardes d'enfants chez les familles du Zhejiang propriétaires de petites entreprises. Leurs conditions de travail sont extrêmement difficiles. Elles doivent non seulement s'occuper des enfants, leur enseigner le mandarin, mais aussi travailler dans le restaurant. Si elles sont nourries et logées, il n'est pas rare qu'elles travaillent sept jours sur sept en étant disponibles 24 heures sur 24. Certaines d'entre elles expliquent qu'elles doivent même se lever la nuit pour faire à manger à leur patron qui rentre

du restaurant et ce pour un salaire variant entre 200 et 600 € mensuels. M^{me} Feng, nourrice, raconte sa journée dans une famille gérant un restaurant/traiteur :

À 7 heures, je dois être debout. Je prépare le petit-déjeuner pour les enfants, je les lève, je range, je les emmène à l'école. Après les avoir emmenés à l'école, je fais le ménage dans le restaurant. Je fais la vaisselle, j'essuie les tables, je coupe et j'épluche les crevettes, je lave et je coupe les légumes, je lave les couverts. Dans le restaurant, c'est tout pour moi. Je roule les rouleaux de printemps, j'emballe les gâteaux. [...] Le soir, à 21 heures, je lave les enfants et je fais la lessive. C'est comme ça tous les jours, ils n'avaient pas dit qu'il y aurait autant de jours et autant de temps. Ils avaient dit que tous les mois, j'aurais deux jours de repos. Une fois chez eux, je n'ai jamais eu un jour entier de repos.

Un rapport employé/employeur vécu comme dégradant

53 Les métiers décrits ci-dessus sont vécus par les migrants comme une forte dévalorisation sociale. Les Chinois du Nord se considèrent comme des personnes éduquées. Par contraste, ils perçoivent leurs employeurs, les Chinois du Zhejiang, comme des paysans sans instruction. En effet, les Chinois du Zhejiang ont une forte tradition de migration intérieure en Chine : ils sont les immigrés de l'intérieur, notion qui véhicule toutes sortes de connotations négatives. Par ailleurs, si les Chinois du Nord sont locuteurs d'une variété de chinois très proche du standard national (le mandarin), les Chinois du Zhejiang sont locuteurs de ce qu'il est convenu d'appeler un dialecte, voire un patois. Or, quelque quatre-vingts ans d'une politique linguistique volontariste visant à établir fermement le chinois standard ont relégué les langues régionales et locales de Chine à un rang très inférieur dans l'esprit des Chinois, y compris de leurs locuteurs²¹.

54 Dans le cas des nourrices, les représentations sociales et régionales qui avaient cours en Chine se trouvent inversées dans leur travail en France. M. Wang explique le sentiment de déclassement des Chinoises du Nord qui travaillent en tant que garde d'enfants :

Quand on arrive ici, et qu'on est nounou dans une famille qui n'a pas d'éducation, qui ne parle même pas le mandarin, on a un complexe d'infériorité. Nous les méprisons [...] mais nous devons les servir. Il y a des femmes qui ne supportent pas cela. Elles tombent malades. Que faire ? Il y a un moyen pour les femmes : aller dans la rue. Il y a aussi des hommes qui volent car ils n'ont pas d'autre choix. Ils volent dans les dortoirs où il y a des Chinois.

55 Nos observations nous ont également permis de repérer un phénomène nouveau : celui des prostituées chinoises. En général en provenance du Nord de la Chine, celles-ci sont des femmes d'une quarantaine d'années arrivées depuis un ou deux ans en France. Elles sont désormais visibles dans les rues des quartiers de Belleville, République, Place de Clichy, Strasbourg Saint-Denis et Pigalle, et sont de plus en plus nombreuses. Elles expliquent que le recours à la prostitution est dû à la difficulté de trouver du travail, à la nécessité de rembourser la dette et de faire des économies pour payer les études de leurs enfants. Ce phénomène est lié au contexte de précarité dans lequel elles se trouvent en France. L'une d'elle déclare « *moi j'étais une fonctionnaire, bonne mère de famille, comme toi* ». Elles sont nombreuses à dire leur honte de faire ce métier, la difficulté à assumer le regard des autres Chinois, mais affirment ne pas avoir d'autres choix. Plusieurs personnes, non prostituées, ont également lié ce phénomène à la honte d'être nourrice. Les arguments développés sont les suivants : les femmes du Nord se font humilier par les familles du Zhejiang. C'est cette humiliation et la dureté du travail qui pousseraient certaines d'entre elles à se prostituer²². Le discours que tient M. Wang à cet égard est relativement représentatif de celui qui circule parmi les populations du Nord :

Pourquoi les filles des rues font ce genre de travail ? Quand elles sont nounous, elles vont chez les Wenzhou, elles ne se reposent jamais, elles doivent tout faire, elles n'ont ni dimanche, ni samedi. C'est comme si elles étaient en prison. Elles disent : « Tu ne sais pas, tu ne l'as jamais fait. C'est comme la prison. Quand tu as fait ce boulot longtemps, tu es bonne pour la dépression. » Elles disent toutes ça. Elles se font humilier, surtout si elles travaillent chez des Chinois.

D'une dépendance à l'autre : les relais de la dépendance

56 Étant données leurs conditions de travail déplorables, de nombreuses personnes vont tout faire pour sortir de ce réseau dominé par les Chinois du Zhejiang. Et ce d'autant plus que des personnes interrogées ont affirmé que souvent les patrons ne leur versaient pas leur salaire.

Beaucoup essayent donc de s'en sortir par eux-mêmes et adoptent des petits boulots comme solution unique ou d'appoint, à l'instar de certains Chinois du Zhejiang nouvellement arrivés, notamment les adolescents. La vente de briquets, de cartes postales, les cours de *taïqi* ou de *qigong*, les dessins ou calligraphies dans les lieux touristiques parisiens représentent un moyen de se débrouiller seul²³. Cependant, ce mode de survie précaire ne saurait suffire.

57 Pour tenter de sortir des liens de dépendance dont ils sont l'objet, certains migrants choisissent de participer eux-mêmes à ces réseaux d'exploitation fortement lucratifs. Ces réseaux s'articulent autour des étapes-clés de la vie des nouveaux migrants : arrivée en France, démarches administratives, recherche d'un travail, recherche d'un compagnon ou d'une compagne, etc.

58 Un bon nombre de migrants participent ainsi au commerce florissant que représente le flux de nouveaux arrivants. Le flux constant de migrants du Nord développe les opportunités d'exploitation de la clandestinité de nouveaux venus isolés et désemparés. L'accueil à l'aéroport est un service particulièrement apprécié des nouveaux arrivants, qui payent en général l'équivalent en dollars de 200 € pour en bénéficier. Les intermédiaires vont chercher les gens à l'aéroport, les amènent à Belleville, au mieux dans un dortoir. M. Wang présent en France depuis trois ans raconte comment ces réseaux d'accueil se sont mis en place :

Quand ils ont organisé ça aux États-Unis, il y avait beaucoup d'étudiants chinois, donc c'était une occasion pour ces derniers de gagner de l'argent. En Europe, il n'y avait personne pour aller chercher les gens. Donc, c'était difficile à organiser. Ensuite, il y a eu des étudiants en Europe. La première vague à aller chercher des gens à l'aéroport était constituée d'étudiants et de quelques Chinois d'Outre-mer. Ensuite les sociétés gardent des relations avec les gens qu'elles ont envoyés à l'étranger.

59 En effet, les entretiens confirment que les gens du Nord sont désormais accueillis par d'autres gens du Nord, issus du début de la vague migratoire en 1997, et contactés par les sociétés intermédiaires qui les ont envoyés à l'étranger.

60 Nous avons également quelques informations concernant le prêt d'argent. Ce « métier » nous a été signalé par une personne en entretien : une compatriote s'enrichirait en prêtant des fonds aux Chinois du Nord, qui ne peuvent pas emprunter auprès des canaux officiels. Ces prêts seraient soumis à des taux d'intérêt élevés.

61 Quelques Chinois du Nord joueraient également le rôle d'intermédiaire entre les officines de traduction et le consulat de Chine à Paris. Ils mettraient en rapport les demandeurs de passeports déboutés avec des employés du consulat. D'autres serviraient d'intermédiaires entre les officines de traduction et leurs potentiels clients. Le recrutement de nouveaux clients s'effectuerait ainsi parmi les Chinois du Nord, comme l'explique M. Xing :

Les gens qui sont venus plus tôt que moi m'ont dit [de faire une demande d'asile]. Ils font les intermédiaires et prennent 15 ou 20 €. « Je te présente (à toi l'officine de traduction) quelqu'un et tu me donnes 20 €. »

62 Nous avons également recensé des intermédiaires qui organisent des rencontres pour mariage ou concubinage²⁴. Le même interlocuteur nous décrit le marché des relations amoureuses :

Présenter des copains à une femme aussi. Des femmes qui viennent d'arriver en France, et qui sont divorcées, ont de très mauvaises conditions de vie. Elles demandent qu'on leur présente un copain qui les nourrit, les loge, leur paye leur maquillage. Il faut payer 120 € (il mentionne une personne en particulier) Il leur présente des Chinois d'Outre-mer. Il présente aussi des prostituées, pour 10 ou 15 € qu'il prend aux clients.

63 Trouver du travail pour autrui est également un moyen de gagner de l'argent. M. Xing détaille les différents tarifs en cours pour les présentations concernant un travail :

Présenter un travail, présenter une place de nourrice, 80 €, présenter une place dans un restaurant, si le salaire est élevé, au-dessus de 600 €, il faut donner 150 €, si c'est au-dessous de 600 €, il faut donner 75 €.

En guise de conclusion

64 Les données qualitatives dont nous disposons concernant les Chinois du Nord sont encore lacunaires et nécessitent de plus amples investigations. Néanmoins, elles permettent d'éclairer

quelques aspects de l'élargissement des flux migratoires chinois contemporains, dont la provenance géographique se diversifie²⁵. Ces nouveaux migrants, venus du Nord de la Chine, profitent des réseaux tissés par des vagues migratoires chinoises plus anciennes, qui constituent de véritables ressources pour les nouveaux arrivants — notamment en ce qui concerne la possibilité de travailler —, mais ne sauraient toutefois être considérés comme des réseaux de solidarité. Au contraire, les conditions de travail sont drastiques et les salaires extrêmement bas. Si les Chinois du Nord, fraîchement arrivés, avaient pour la plupart perdu leurs avantages sociaux et la position sociale qu'ils occupaient depuis les réformes de 1979, les conditions de vie en France continuent à renforcer ce sentiment de déclassement. On assiste en effet à une inversion de représentations sociales et régionales : les Chinois du Nord acceptent mal de travailler pour ceux qu'ils considèrent au pays comme leurs inférieurs. Ces réseaux sont également le socle d'une économie de la migration, dans laquelle de nombreux intermédiaires, en Chine et en France, se partagent les gains, toute information se vendant à prix d'or.

65 Le chômage déguisé que connaît le Nord de la Chine, ainsi que le prix prohibitif du système éducatif sont les raisons qui poussent ces personnes à quitter leur famille. De nombreuses femmes migrent seules laissant leur enfant ou leur mari au pays, afin de pouvoir payer des études à un fils ou à une fille. Le choix de leur venue en France ne semble pas lié à la présence de personnes connues sur le territoire, mais plutôt à la volonté de partir à tout prix. Les migrants du Nord s'en remettent donc à des sociétés intermédiaires qui vont organiser leur voyage en fonction des opportunités du moment. À l'heure actuelle, la plupart d'entre eux arrivent avec des visas pour affaires qui leur permettent d'entrer dans l'espace Schengen, la destination finale étant plus le fruit des opportunités que d'un véritable choix préalable.

66 Aujourd'hui, les ressortissants du Nord de la Chine sont encore pour la plupart sans papiers et ne peuvent faire venir leur famille dans un cadre légal. Toutefois, certains adolescents commencent à rejoindre leurs parents, ce qui laisse présager que ce nouveau flux venu du Nord constituera sous peu le socle d'une immigration plus importante encore.

Bibliographie

BASTID-BRUGUIERE Marianne (2001) Les offres de formation du système scolaire chinois, *Perspectives Chinoises*, 65, pp. 17-27.

BEJA Jean-Philippe (1999) Un village du Zhejiang à Paris, *Hommes et migrations, Migrations chinoises*, 1220, juillet-août, pp. 60-72.

BEJA Jean-Philippe (2001) Les Chinois à Paris : une communauté multiple, *Migrations et sociétés*, 13, 74, pp. 99-106.

BRIBOSIA E. et REA A. dir. (2002) *Les nouvelles migrations : un enjeu européen*, Éditions Complexes.

CAI Fang (2002) Les migrations internes en Chine : mains invisibles et pieds visibles, *Les cahiers de l'INED : La Chine au seuil du XXI^e siècle*, 148, pp. 169-188.

CATTELAINE Chloé, Marylène LIEBER, Abdellah MOUSSAOUI, Sébastien NGUGEN, Véronique POISSON, Claire SAILLARD et Christine TA (2002) *Les modalités d'entrée des ressortissants chinois en France*, Paris : rapport remis à la Direction des Populations et des Migrations.

CHRISTIANSEN Flemming (1997). Overseas Chinese in Europe : an imagined community ?, in ZHANG Guotu, dir., *Ethnic Chinese at the Turn of the Centuries*, Fujian renmin, pp. 486-515.

COSTA-LASCOUX Jacqueline (1986) Les politiques d'admission des étrangers dans plusieurs États européens, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 2, n° 1, pp. 161-180.

COSTA-LASCOUX Jacqueline (1989) « L'Europe des politiques migratoires : France, Italie, Pays-Bas, RFA. », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 5, n° 2, pp. 179-204.

COSTA-LASCOUX Jacqueline (1993) « Continuité ou rupture dans la politique française de l'immigration : les lois de 1993 », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 9, n° 3, pp. 233-258.

COSTA-LASCOUX Jacqueline et WEIL Patrick dir. (2000) *Logiques d'États et immigrations*, Paris, Kimé, 298 p.

CUNHA Maria (2002) Parcours de migrants, *VEI-enjeux : Nouvelles migrations, nouvelles formes de migrations*, 131, décembre, pp. 148-166.

- DEWITTE Philippe dir (1999) *Immigration et intégration : l'état des savoirs*, coll. Textes à l'appui, La Découverte, 442 p.
- GRENIÉ Michel (2002) *Note de synthèse, Le système éducatif chinois*, Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France en Chine.
- GUERASSIMOFF Carine (1997) *L'État chinois et les communautés chinoises d'outre-mer*, Paris, L'Harmattan, 343 p.
- GUERASSIMOFF Carine (2000) Les Chinois d'outre-mer et la politique de modernisation économique de la République Populaire de Chine (1978-1998), *Approches-Asie*, 17, Université de Nice-Sophia Antipolis, Institut du Droit de la paix et du Développement.
- GUILLON Michelle et MA MUNG Emmanuel (1991) La communauté chinoise en France, *Administration*, 150, pp. 108-114.
- GUILLON Michelle et TABOADA-LEONETTI Isabelle (1986) *Le Triangle de Choisy, un quartier chinois à Paris*, Paris, L'Harmattan, 210 p.
- GUILLON Michelle (1995) Les Chinois de Paris, *Perspectives chinoises*, 27, janvier/février, pp. 41-47.
- HASSOUN Jean-Pierre (1989) Sortir de Chine, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 87, pp. 323-335.
- KAM Wing Chan (1994) Urbanization and Rural-Urban Migration in China since 1982, *Modern China*, 20, juillet 1994, n° 3, pp. 243-281.
- KERNEN Antoine (2002) Quel avenir pour les ouvriers du secteur d'État ? *Perspectives Chinoises*, 69, pp. 23-29.
- KERNEN Antoine et ROCCA Jean-Louis (1999) Traitement social du chômage et nouvelle pauvreté. Le cas de Shenyang et du Liaoning, *Perspectives Chinoises*, 56, pp. 35-51.
- KWOK Bun Chan (1997) A family affair: migration, dispersal, and the emergent identity of the Chinese cosmopolitan, *Diaspora*, 6, n° 2, pp. 195-214.
- GUILLON Michelle et MA MUNG Emmanuel dir. (1992) La Diaspora chinoise en Occident (1992), numéro spécial de la *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 8, n° 3.
- LE Huu Khoa (1990) *Réfugiés asiatiques de France*, Paris : Groupement pour les droits des minorités.
- LE Huu Khoa (1995) *Asiatiques en France : les expériences d'intégration locale et collective*, coll. Minorités et sociétés, Paris, L'Harmattan.
- LI Xiaoxiong (1996) Economic Reform, Social Change and illegal Chinese Emigrants, *Journal of Contemporary China*, 5 (11), pp. 93-104.
- MA MUNG Emmanuel (1997) Groundlessness and Utopia, the Chinese Diaspora and the Territory, in Sinn Elisabeth, *The Last Half Century of the Chinese Overseas*, Hong Kong, Hong Kong University Press, pp. 35-47.
- MA MUNG Emmanuel (1999) « La dispersion comme ressource », *Cultures et conflits*, pp. 33-34.
- MA MUNG Emmanuel (2000) *La diaspora chinoise : géographie d'une migration*, GAP : Géophrys.
- MA MUNG Emmanuel (2002) « Les mutations des migrations chinoises », *VEI-enjeux : Nouvelles migrations, nouvelles formes de migrations*, 131, décembre, pp. 129-145.
- MAO Qiyin et LIN Shaodong (1993) *Zhongguo Qiaowu Zhengci Gaishu* [= Exposé général sur la politique chinoise des Chinois d'outre-mer], Beijing : Zhongguo Huaqiao Chubanshe.
- NGUGEN Sébastien (2001) *Les Chinois primo-arrivants : un corps étranger dans l'hôpital ?* Mémoire de DU de Psychiatrie Transculturelle, UFR SMBH, Paris : Université de Paris XIII.
- NGUYEN TRI Christine (2001) La privatisation de l'éducation en Chine, *Perspectives chinoises* [Dossier éducation] 65, mai-juin, pp. 28-35.
- NYIRI, Pal (2000) « Fujianese in Europe », tiré d'un papier présenté pour un projet à l'ESRC, « At the margins of the Chinese world system: the Fuzhou diaspora in Europe ».
- OFPRA (2001) *Rapport d'activité*, Paris, OFPRA.
- ONG Aihwa (1999) *Flexible citizenship : the cultural logics of the transnationality*, Durham and London, Duke University Press.
- PICQUART Pierre (1999) *Les Chinois à Paris* : thèse de doctorat en géopolitique, Paris : Université de Paris-VIII.
- PIEKE Frank N. et MALLEE Hein (1999) *Internal and International Migration, Great Britain*. Curzon.

- PINA-GUERASSIMOFF Carine et al. (2002) *La circulation des nouveaux migrants économiques chinois en France et en Europe*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Paris, DRESS/MIRE.
- POISSON Véronique (2000) L'émigration du Zhejiang : logiques institutionnelles et pratiques sociales, *Approches-Asie*, 17, pp. 65-94.
- SINN Elizabeth (1998) *The Last half of century of Chinese Overseas*, Hong Kong, Hong Kong University press.
- SU Xiaokuan (1996) *Shijie Huaqiao Huaren Jingji Yanjiu* [= Études sur l'économie des Chinois d'outre-mer], Shantou : Shantou Daxue Chubanshe.
- TRIBALAT Michèle (1996) Les demandeurs d'asile en France, in *Les réfugiés dans le monde, Populations et sociétés*, 315, juillet — août, Bulletin mensuel de l'Institut National d'Études Démographiques.
- TROLLIET Pierre (1994) *La diaspora chinoise*, Paris, P.U.F, 128 p.
- YU-SION Live (1991) *La diaspora chinoise en France : immigration, activités économiques, pratiques socio-culturelles*, thèse de doctorat en sociologie, Paris, E.H.E.S.S.
- ZHAO Ziyang et ZHUANG Yuyang (2000) *Liaoning minying jingji fazhan baogao* [rapport sur le développement de l'économie privée au Liaoning], Editions populaires du Liaoning.
- ZHAO Ziyang et LI Hongfei (2000). *Zhongguo guoyouqiye zhuanzhi de « feijingji yinsu »* (The Study of uneconomic factors of state-enterprises in transitional China), Éditions populaires du Liaoning.

Notes

- 1 D'après le Haut Comité aux Réfugiés, le nombre de réfugiés de l'ex-Indochine en France en 1989 est de 108 241. Parmi ces réfugiés, la population d'ethnie chinoise est évaluée entre 40 à 60 % (Le, 1990).
- 2 Province du Sud-Est de la Chine.
- 3 Du nom de la ville autour de laquelle s'étendent les bourgs ruraux principaux foyers migratoires vers l'Europe.
- 4 Cet article est tiré d'une enquête menée au sein de l'association franco-chinoise Pierre Ducerf pour le compte de la Direction des populations et des migrations (DPM), qui met au jour pour la première fois des éléments qualitatifs sur ce nouveau flux de migrants chinois (Cattelain et al., 2002).
- 5 Ces avantages sont dispensés par leur « unité de travail » (*danwei*), c'est-à-dire l'entreprise étatique ou le service public qui les emploie. Cette *danwei* a une emprise quasi totale sur la vie professionnelle, privée et familiale de ses employés.
- 6 Des entretiens de Chinois du Nord et des mégapoles, ainsi que des questionnaires récoltés dans le cadre de l'étude précitée (Cattelain et al., 2002) constituent la base de nos observations. Les thèmes abordés au cours des entretiens concernaient la situation sociale en Chine, les modalités de départ et d'arrivée en France, ainsi que les conditions de vie à Paris. Tous les noms ont été changés, mais les profils sociologiques des personnes interrogées sont conservés fidèlement. Ces entretiens se sont déroulés en général en plusieurs parties et ont pu être récoltés grâce à la confiance que nous ont accordée les personnes interrogées, en raison notamment de l'investissement des enquêtrices dans l'association franco-chinoise Pierre Ducerf. Ils ont tous été effectués en mandarin par les enquêtrices et ont été traduits par leurs soins.
- 7 Grenié (2002) estime le nombre de ces établissements à 50 000, pour une population scolarisée de 16 millions d'individus.
- 8 Le départ à la retraite anticipée des femmes est d'autant plus pratiqué que dans le secteur public chinois, les femmes jouissent déjà d'un statut différent de celui des hommes : celles-ci sont en effet autorisées à prendre leur retraite cinq ans avant les hommes.
- 9 Le logement fait généralement partie des avantages qu'apporte l'appartenance à une *danwei*, mais les appartements sont attribués en priorité aux « chefs de famille ».
- 10 Il semblerait, d'après les témoignages recueillis lors de l'enquête que ce mode migratoire, lorsqu'il est praticable, doit peu à peu remplacer les « passages clandestins » des migrations originaires de la Chine du Sud, bien plus risqués et onéreux. On peut penser que la survivance des pratiques clandestines de passage est due à la force des réseaux fondés sur la confiance associée aux liens de parenté et de voisinage, et dans le cadre desquels ont lieu les « recrutements » des candidats au départ des provinces du Sud. On vise à montrer ici que les migrants du Nord ne sont pas en prise avec de tels réseaux locaux et familiaux, du fait de leur statut urbain d'une part, et de leur position de « déclassé » d'autre part. Ils ont par ailleurs un profil (âge, niveau d'instruction, catégorie socioprofessionnelle réelle ou prétendue) qui peut permettre l'obtention d'un visa d'affaires, auquel ne peuvent prétendre d'autres catégories de migrants (en particulier les mineurs).

- 11 Les observations effectuées par deux des enquêtrices en août 2000, dans une grande ville sinistrée du Nord, Shenyang, ont permis de mieux comprendre le fonctionnement de ces sociétés intermédiaires.
- 12 Il est relativement peu difficile en Chine pour qui a les relations nécessaires d'obtenir de vrais documents avec des informations falsifiées. Les services consulaires ne peuvent alors voir qu'il s'agit de faux.
- 13 Plusieurs mesures ont facilité l'obtention des passeports et autorisation de quitter le territoire entre les années 80 et 90 (Guerassimoff, 1997).
- 14 Les personnes mises en disponibilités touchent généralement une indemnité de 200 RMB (ou yuan en langage parlé) par mois (soit environ 18 €). Dans les villes comme Pékin, le salaire mensuel moyen est aujourd'hui d'environ 1000 RMB (soit environ 90 €). Dans le Sud de la Chine, les passages avec des têtes de serpent ont un prix beaucoup plus élevé, environ 110 000 RMB (soit 10 200 €) par personne.
- 15 Une scène du film de Jia Zhangke, *Plaisirs Inconnus*, décrit très bien ce phénomène : une mère de famille rentre un soir de son dernier jour de travail avec une boîte à biscuits pleine de billets.
- 16 Les visas d'affaires sont nettement majoritaires dans nos données. Ceux-ci semblent le mieux correspondre, lors de leur demande au consulat, à l'âge, au niveau d'instruction et aux catégories socioprofessionnelles (réelles ou prétendues).
- 17 Les relais institutionnels ne sont pas efficaces dans la diffusion de l'information auprès des migrants et n'ont pas les moyens humains de les accompagner dans les démarches administratives. D'une part parce que la plupart des migrants ne résident pas en France de manière régulière, et d'autre part parce que les structures, débordées, n'ont ni les moyens, ni les outils pour appréhender les situations qui se présentent. On assiste cependant à des prises de conscience de la part de certaines institutions (comme par exemple les services sociaux de la Mairie de Paris), qui cherchent, en lien avec des associations proches des migrants, à former leurs agents à répondre à ces nouvelles exigences.
- 18 Seul le nom de la personne est modifié, la modification du sexe est même parfois oubliée.
- 19 Le domaine de l'accès aux soins se heurte également aux intermédiaires tout en s'appuyant sur eux. Il est révélateur de l'inadaptation des institutions (Ngugen, 2001). L'accès aux soins représente également le socle d'un commerce relativement florissant. Lorsqu'ils n'ont pas de carte de séjour, les étrangers ont droit à l'AME, aide médicale gratuite, à condition qu'ils puissent justifier d'un hébergement. Cette AME est délivrée par la sécurité sociale, dans les hôpitaux ou dans différentes associations. Pour préparer les dossiers, puisque les migrants ne comprennent pas exactement quels sont les justificatifs dont ils ont besoin, de nombreux intermédiaires se proposent de les « aider ». Le prix pour obtenir cette aide médicale, normalement gratuite, peut dans ces cas s'élever à 150 €.
- 20 Ces fausses cartes de séjour coûtent environ 750 €. Il n'est pas rare qu'elles soient truffées de fautes d'orthographe et que l'on puisse voir du premier coup d'œil qu'elles sont fausses. Il est également possible d'obtenir de « fausses vraies cartes de séjour », c'est-à-dire de vraies cartes avec l'identité de quelqu'un d'autre. Le prix est alors beaucoup plus élevé, aux alentours de 7 500 €.
- 21 Ceci explique aussi l'engouement des Chinois originaires de Wenzhou pour les nourrices du Nord de la Chine, qui sont à même d'enseigner le chinois standard à leurs enfants.
- 22 Mais leurs difficultés ne s'arrêtent pas en quittant les familles de Chinois du Sud, puisqu'elles sont victimes de racket de la part de jeunes hommes originaires du Sud. De plus, elles sont relativement peu appréciées des autres prostituées qui disent qu'elles cassent les prix.
- 23 Notons l'exception de la vente de sacs Louis Vuitton relevant d'une remarquable organisation : les Chinois recrutaient des personnes pour acheter des sacs Louis Vuitton apparemment destinés à la contrebande.
- 24 Comme l'attestent quelques entretiens effectués à l'OMI avec des femmes arrivées pour se marier en France, beaucoup de femmes cherchent à se marier avec des Français pour pouvoir rester. Voir à cet égard l'entretien de Xiulan (Cunha, 2002).
- 25 L'immigration des Chinois du Nord et des mégapoles n'est en effet pas le seul nouveau courant migratoire chinois observé en France et en Europe. Il semble que de nombreux ressortissants de la province côtière du Fujian viennent peupler le XIII^{ème} arrondissement, notamment. Nous n'avons pas eu l'occasion d'approcher cette population et de pouvoir étayer la thèse de l'existence d'un tel courant. Néanmoins, il serait nécessaire d'étudier plus avant la façon dont ces migrants arrivent en France et s'y installent, ainsi que leurs rapports avec les autres communautés d'origine asiatique.

Pour citer cet article

Référence électronique

Chloé Cattelain, Marylène Lieber, Claire Saillard et Sébastien Ngugen, « Les Déclassés du Nord », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 21 - n°3 | 2005, mis en ligne le

01 décembre 2008, consulté le 05 juin 2015. URL : <http://remi.revues.org/2521> ; DOI : 10.4000/remi.2521

Référence papier

Chloé Cattelain, Marylène Lieber, Claire Saillard et Sébastien Ngugen, « Les Déclassés du Nord », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21 - n°3 | 2005, 27-52.

À propos des auteurs

Chloé Cattelain

Sinologue, Chloe.cattelain@free.fr

Marylène Lieber

Maître assistante en études genre à l'Université de Neuchâtel et membre du laboratoire Printemps, CNRS / UVSQ, Laboratoire Printemps, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 47 bd Vauban, 78047 Guyancourt Cedex, marylene.lieber@printemps.uvsq.fr

Claire Saillard

Linguiste, Maître de Conférences à l'Université Paris 7 Denis Diderot, Maître assistante en études genre à l'Université de Neuchâtel et membre du laboratoire Printemps, CNRS / UVSQ, marylene.lieber@printemps.uvsq.fr

Sébastien Ngugen

Doctorant en sociologie, Centre de Sociologie Européenne, EHESS, CNRS / EHESS, 54 bd Raspail, 75006 Paris, sebastien.ngugen@free.fr

Droits d'auteur

© Université de Poitiers

Résumés

Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, on observe un nouveau flux migratoire de Chine du Nord différent des flux traditionnels en provenance de Chine du Sud et d'Asie du Sud-Est. Cet article présente un premier état des lieux de ces nouveaux migrants en Île-de-France, en rendant compte notamment des profils de ces migrants et de ces migrantes (de plus en plus nombreuses), des moyens qu'ils mettent en œuvre pour arriver en France et de la façon dont, une fois installés, ils s'organisent. Les relations qu'établissent les migrants avec des membres des diverses communautés chinoises participent, pour ces nouveaux arrivants, de l'exacerbation du sentiment d'un déclassement déjà entamé en Chine avec les réformes chinoises dès 1979. S'ils profitent des réseaux tissés par des vagues migratoires chinoises plus anciennes, que ce soit pour se loger ou trouver du travail, le fonctionnement de ces réseaux relève davantage de formes d'exploitation que de formes de solidarité. Cette situation de dépendance des Chinois du Nord à l'égard de ceux du Sud bouleverse leur *a priori* selon lesquels les gens du Sud leur sont inférieurs parce que moins éduqués.

Relegated North Chinese. A New Migratory Flow in France.

Since the late 90's, there is a new migratory flow from North of China, which differs from the traditional ones from South of China and from South-East Asia. This article aims at documenting this flow in Île-de-France (Paris). It presents the profiles of those migrants (a greater part of which are women), the means they use to come to France, and once settled down, the ways they organize. The relations between Chinese communities reinforce the feeling of relegation of those new migrants, which was already initiated by the Chinese reforms since the late 70's. On the one hand, they benefit from the networks of the previous Chinese migrants, as for lodging or getting work. On the other hand, those networks appear to be a matter of exploitation rather than of solidarity. The subordination of Northerners to Southerners blurs their usual representations of Southerners being less educated.

Los relegados del Norte. Un flujo migratorio nuevo en Francia.

Desde finales de los años noventa puede observarse en Francia un flujo migratorio nuevo proveniente de China del Norte y bien diferenciado de los flujos tradicionales originarios de China del Sur y del Sureste asiático. Este artículo propone un primer balance de estos nuevos inmigrantes en la región Ile-de-France describiendo los perfiles de estos y estas migrantes (siendo el numero de mujeres es cada vez mayor), los medios que utilizan para llegar hasta Francia y el modo según el cual se organizan tras haberse instalado. Las relaciones que establecen con los miembros de las diversas comunidades chinas acrecientan en los recién llegados un sentimiento de relegación cuyo origen debe ser situado en las reformas chinas de 1979. A pesar de que los inmigrantes del norte utilizan las redes chinas ya implantadas para alojarse o encontrar trabajo, el funcionamiento de estas redes se asemeja más a una forma de explotación que a una verdadera solidaridad. Así, esta subordinación de los chinos del norte con respecto a los del sur revoluciona la idea preconcebida de los primeros según la cual los chinos del sur, menos educados, son inferiores.

Entrées d'index

Mots-clés : Chinois, réseaux communautaires

Géographique : Ile-de-France